

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17477**

Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel aéronautique option "structure"

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 03	Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

253 Mécanique aéronautique et spatiale

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Le titulaire du baccalauréat professionnel aéronautique option "structure" intervient principalement sur les éléments métalliques et composites de l'aéronef constituant son ossature et son enveloppe. Ses compétences professionnelles s'appuient sur une forte "culture aéronautique" englobant les métiers de : l'avionique, des systèmes et de la structure. A l'aide de la documentation technique (y compris en langue anglaise), il détermine et prépare l'intervention,
 - Il prépare le travail en vue de l'intervention,
 - Il procède aux opérations de pose, dépose des éléments d'accessibilité (équipements, composants, aménagement commercial..) ou des ensembles ou sous-ensembles structuraux,
 - Il raccorde à leur environnement des éléments d'un système inerte au sein d'un aéronef ou d'un sous-ensemble d'aéronefs,

Le titulaire de ce diplôme intervient dans des domaines de forte technicité, dans un cadre réglementé. Il doit respecter les procédures garantissant la qualité, la sécurité des vols et les exigences liées aux facteurs humains en faisant preuve de rigueur et d'un haut niveau de conscience professionnelle. Il prend en compte, tout au long de son intervention, la réglementation aéronautique et les règles de sécurité, de sûreté, d'hygiène qui y sont liées.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- ateliers de maintenance aéronautiques, sociétés d'assistance technique,
- sous-traitants de l'industrie aéronautique,
- équipementiers
- compagnies aériennes ou aéroclubs
- entreprises de construction aéronautique

Technicien aéronautique, technicien de maintenance aéronautique, mécanicien structure

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2602 : Câblage électrique et électromécanique

I1602 : Maintenance d'aéronefs

H2901 : Ajustement et montage de fabrication

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- exploitation de la documentation technique
- inspection et relation en entreprise
- montage-démontage
- essais, réglages
- réalisation et contrôle,
- économie-gestion
- prévention, santé-environnement
- mathématiques
- sciences physiques et chimiques
- langue vivante
- français-histoire - géographie et enseignement moral et civique
- arts appliqués et cultures artistiques
- éducation physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

articles D 337-51 à D 337-94 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté de création : 12 avril 2013

Première session d'examen : 2016

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

ce baccalauréat professionnel aéronautique possède trois options : avionique, systèmes, structure.

l'option structure remplace le domaine professionnel contenu dans le baccalauréat professionnel technicien aérostructure abrogé.

Certification précédente : Technicien aérostructure